

COMMUNE DE SAINT LAURENT DE MURE

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 06 novembre 2025

ARRETE DE FERMETURE DE L'ERP

Vestiaires Sportifs stade José Roman **ERP 5^e catégorie de Type X**

ARRETE N° 25168 ST

Le Maire de la commune de Saint Laurent de Mure,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L111-8-3, R111-19-11 et R123-46,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté d'ouverture relatif aux vestiaires sportifs du Stade José Roman n° 18220ST du 23/07/2018,

Considérant la désaffectation de ces vestiaires,

ARRETE

Article 1 :

L'ERP dénommé « vestiaires sportifs du stade José Roman » sis Rue du Couloud à St LAURENT DE MURE (69720) – ERP de 5^{ème} catégorie et de type X est fermé à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant,

Article 2 :

Monsieur le Maire de Saint Laurent de Mure, la Police Municipale, la Gendarmerie de Saint Laurent de Mure et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du Rhône,
- Monsieur le Directeur des services de prévention du SDNIS du Rhône,
- Le responsable de l'établissement,
- La Gendarmerie de Saint Laurent de Mure,
- Le corps des sapeurs-pompiers de Saint Laurent de Mure.

Patrick FIORINI

Maire

Qui certifie, sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le T.A. peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.
- dans ce même délai, d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune.

